



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE SAINT-TITE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Tite, que lors de la séance ordinaire tenue le 10 août 2021, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité le Règlement numéro **500-2021** amendant le règlement numéro 312-2012 concernant les conditions d'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc public.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait, donné et signé à Saint-Tite
ce 11 août 2021.

A handwritten signature in blue ink that reads 'Me Julie Marchand'.

Me Julie Marchand,
Greffière